

NFORMATIONS COVID-19

Lettre info COVID-19 - n°85 - 16 septembre 2021 - Semaine 37



Le mot du préfet

L'amélioration des indices épidémiologiques sur le département du Var a permis d'alléger un certain nombre de contraintes dont celle de présenter un passe sanitaire dans les centres commerciaux de plus de 20 000 m².

En revanche, le masque demeure obligatoire dans tous les lieux clos, les lieux de rassemblement où sont constatées de fortes densités de population ainsi que dans tous les établissements recevant du public soumis au passe sanitaire.

Vous l'aurez compris, la prudence reste de mise et si l'on veut que cette tendance à la baisse de l'épidémie se poursuive, la vaccination est l'un des plus sûrs moyens de se protéger et de protéger ses proches.

Avec un taux d'occupation de 90 % des lits de réanimations dans les hôpitaux du département et le fait que la très grande majorité des patients COVID ne sont pas vaccinés, on ne peut pas encore baisser la garde.

Jusqu'à la fin du mois de septembre, 15 centres permanents de vaccination restent ouverts. Dix le sont le samedi et un le dimanche pour permettre au plus grand nombre d'y prendre rendez-vous. De nombreux créneaux sont disponibles.

Les services de l'État, les collectivités, les personnels soignants et les bénévoles ont été et sont toujours au rendez-vous de ce grand défi vaccinal. Beaucoup de nos concitoyens ont aussi répondu présents. Il appartient désormais aux indécis de franchir le pas pour qu'ensemble nous retrouvions une plus grande sérénité dans les semaines et les mois à venir.

Evence Richard, préfet du Var

POINT ÉPIDÉMIOLOGIQUE



INDICATEURS DE SUIVI ÉPIDÉMIOLOGIQUE POUR LE VAR AU 14 SEPTEMBRE 2021

	\$29 19/07 25/07	\$30 26/07 01/08	\$31 02/08 au 08/08	\$32 09/08 15/08	\$33 16/08 22/08	\$34 23/08 29/08	\$35 30/08 05/09	\$36 06/09 12/09
Nombre de tests réalisés	68086	87665	87868	116563	120830	112854	96117	87589
Nombre de tests positifs	3690	5650	5698	5640	4779	3862	2394	1639
Taux de positivité	5,50 %	6,40 %	6,50 %	4,80 %	3,90 %	3,40 %	2,50 %	1,90 %
Taux d'incidence (pour 100 000 hab)	352	526	535	529	442	362	229	154

□ INDICATEURS SANITAIRES

- Nb de décès en établissement de santé : 1611
- File active des patients hospitalisés en unité conventionnelle :108
- File active des patients hospitalisés en réanimation :42
- CLUSTERS Le nombre cumulé de clusters signalés : 991 dont 51 en cours d'investigation.

Allègement des mesures de freinage dans le Var



À compter du vendredi 17 septembre 2021 à 0h, les trois mesures sanitaires suivantes sont levées dans le département du Var :

- ⇒ L'obligation de présenter un passe sanitaire à l'entrée des 6 centres commerciaux varois de plus de 20 000 m²;
- ⇒ L'interdiction de consommer de l'alcool sur la voie publique ;
- ⇒ L'obligation du port du masque dans les 58 communes du littoral, du Pays de Fayence et de la vallée du Gapeau ;

Jusqu'au 4 octobre 2021 inclus, l'obligation du port du masque pour toute personne de plus de 11 ans est maintenue sur l'ensemble des communes du département, dans les espaces extérieurs ouverts au public, dès lors que sont constatées de fortes densités de population :

- ⇒ sur les marchés de plein air alimentaires et non alimentaires, les brocantes et vide-greniers, les ventes au déballage, les foires et fêtes foraines ;
- pour tout événement public générant un rassemblement important de population, dont les manifestations sur la voie publique mentionnées à l'article L. 211-1 du code de la sécurité intérieure, les festivals, les concerts en plein air, les événements sportifs de plein air ainsi que les rassemblements lors des feux d'artifice ;
- ⇒ sur les parvis et quais des gares routières, ferroviaires et maritimes, abris et stations d'attente des transports en commun ;
 - dans les enceintes sportives couvertes et non couvertes ;
 - dans les files d'attente ;
- ⇒ dans les centres commerciaux à ciel ouvert : l'Avenue 83 à la Valette-du-Var, la Galerie Géant à Fréjus et le Village des Talents Créatifs à Puget-sur-Argens.

Journées européennes du patrimoine

Journées européennes du patrimoine 18–19 (Novemble, Isosope 18–20 (Novemble, Isosope sept 2021

Le port du masque reste également obligatoire jusqu'au 4 octobre 2021 inclus sur l'ensemble du département dans tous les établissements recevant du public soumis au passe sanitaire.

Tous les organisateurs des établissements et manifestations prévus dans le cadre de la 38^e édition des Journées européennes du patrimoine, qui se déroulera les 18 et 19 septembre, devront garantir, à l'entrée du lieu, le contrôle des pass sanitaires de tous les visiteurs âgés de plus de 18 ans.

Les informations du ministère de la Culture sur la sécurité et le contexte sanitaire sont accessibles en cliquant <u>ICI</u>

Sur ces questions, les organisateurs d'événements pour les Journées du patrimoine peuvent consulter : <u>le site internet du gouvernement</u> et en complément <u>le site internet du ministère de la Culture.</u>

Par ailleurs, l'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « sécurité renforcée – urgence attentat ». <u>Les actions</u> de renforcement et de surveillance des <u>lieux culturels</u> sont également de mise.





Rappel pour les plus de 65 ans

Dans son <u>avis du 24 août</u>, la Haute Autorité de Santé propose une dose de rappel avec un vaccin à ARN messager pour :

- les personnes de 65 ans et plus ;
- les personnes présentant des comorbidités qui augmentent le risque de formes graves de Covid-19.



Cette dose de rappel doit être administrée après un délai d'au moins 6 mois suivant la primovaccination complète.

Les personnes de plus de 65 ans peuvent ainsi s'inscrire sur doctolib.fr pour prendre rendez-vous ou s'adresser à leur médecin traitant, leur pharmacien ou bien en cabinet infirmier.

Campagne dans les EHPAD

Une campagne de rappel de vaccination vient de débuter sous l'égide de la délégation départementale de l'Agence régionale de santé pour :

- les résidents des Ehpad et des unités de soins de longue durée (USLD);
- les personnes de plus de 80 ans vivant à leur domicile et celles qui présentent un très haut risque de forme grave de Covid-19 ;
- les personnes immunodéprimées.

Campagne dans les établissements scolaires

Les établissements scolaires du Var ont réceptionné les premiers retours d'autorisation parentale pour la vaccination des collégiens et des lycéens. Près d'une quarantaine d'établissements sont d'ores et déjà concernés.

Les élèves se feront vacciner soit dans le centre de vaccination le plus proche de leur établissement, soit par des équipes mobiles qui se rendront sur place.

Le vaccinobus du Conseil régional prendra en charge les établissements dotés d'un internat.

La vaccination des mineurs en pratique

- ⇒ Les adolescents de 12 à 17 ans peuvent se faire vacciner en centre de vaccination, dans leur établissement scolaire mais aussi chez leur médecin traitant ou en pharmacie.
- ⇒ Pour les mineurs de 12 à 15 ans, le consentement d'un parent ou tuteur est obligatoire. Ce formulaire a été transmis par l'établissement où est scolarisé le mineur, il est également disponible dans les centres de vaccination ou téléchargeable ICI Le jour de la vaccination, l'adolescent peut venir accompagné de l'un de ses parents mais ce n'est pas obligatoire.
- ⇒ Pour les mineurs âgés de 16 à 17 ans, aucune autorisation parentale n'est requise, mais il devra présenter le jour de la vaccination la carte vitale d'un de ses parents.

Toutes les réponses à vos questions sur la vaccination des mineurs <u>ICI</u>



Les centres de vaccination

Dans le département du Var, la vaccination se poursuit avec 15 centres permanents toujours ouverts dont certains le week-end pour faciliter l'accès au plus grand nombre.

De nombreux créneaux sont disponibles et il convient de s'inscrire sur doctolib.fr pour obtenir un rendez-vous.

Chaque centre a vocation à accueillir toute personne de plus de 12 ans quelle que soit sa commune de résidence.

Médecin traitant, pharmacien, infirmier et sage-femme peuvent également vacciner leurs patients.

Commune	Adresse	Horaires							
		Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	
TOULON	Gymnase du Port Marchand Rue Robert Schuman	9h-17h							
TOULON	Escale Amiral Ronarc'h 1 avenue Amiral Aube	8h-14h							
LA SEYNE-SUR-MER	ESAJ Avenue Yitzhak Rabin	9h-17h							
HYERES-LES-PALMIERS	Forum du casino 3 avenue Ambroise Thomas	8h30-13h							
LA LONDE-LES-MAURES	Salle Yann Piat Rue de la salle des fêtes	8h-12h							
SAINT-MAXIMIN LA SAINTE-BAUME	Salle des fêtes Place de Lattre de Tassigny								
BRIGNOLES	Centre de Tir à l'Arc 90 Chemin des Archers	9h-17h 12h-20h 9h			17h				
AUPS	Foyer des Jeunes Romano Place Frédéric Mistral		10h-17h		10h-17h	10h-17h			
DRAGUIGNAN (2)	Complexe Saint-Exupéry Gymnase Malraux-Gymnase Coubertin	9h-17h	9h-13h 16h30-19h30		9h-17h		9h-13h		
FAYENCE	Gymnase Camille Courtois 38 avenue Robert Fabre	9h-17h							
SAINT-RAPHAEL	Base Nature Espace Caquot	9h-17h							
FREJUS	1196 Boulevard de la Mer	9h-17h							
GRIMAUD	Parking complexe sportif des Blaquières -Sous-Chapiteau RD 61 Route des Blaquières	9h-17h							
LE LUC Espace culturel JL Dieux Rue Pierre Gaudin		8h-17h							

□ Les chiffres de la vaccination dans le Var



Au 13 septembre au soir,

758 403 personnes ont reçu la 1^{re} injection **649 414** personnes ont reçu 2 injections **1 407 817** injections ont été réalisées.